Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20261015-2026_10_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 15 octobre 2026

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC, Maire
En exercice	11	
Présents	11	
Votants	11	
Date de convocation		02/10/2026
Date d'affichage		02/10/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, LARHANTEC Jean-François, LE MEUR Cédric, COLLOBER Chantal, LE FEVRE Jean-Baptiste, PALVADEAU Valérie, KERMEN Josette, LE ROUX Éric, BERNARD Éric

Absents excusés :

Absents non excusés :

Jean-Baptiste LE FEVRE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-10-03 : Participation de la commune aux projets de l'école

Pascale COLLOBERT, 3ème adjointe, expose avoir reçu plusieurs sollicitations de la part de l'école :

-demande de participation à une classe artistique des maternelles-CP en juin 2027, à Plogastel St-Germain, concernant 6 enfants, pour un tarif de 173€ par élève

-demande d'un achat de brasseur d'air

-demande de plantations d'arbres à l'école

-demande d'une participation au transport des enfants à la piscine ; aujourd'hui ce tarif se monte à 120€.

Le Conseil municipal de Duault :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant les différentes demandes émanant de la directrice de l'école,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Accorde une participation de 60€ par enfant domicilié à Duault pour la classe artistique
- Reporte sa décision sur l'achat du brasseur d'air, en attente d'informations plus précises
- Rejette la demande de plantation d'arbres
- Approuve la prise en charge du transport à la piscine pour un mois, soit trois sorties, pour un total de 360€

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Claude CALLONNEC